

## CONDITIONS D'ÉCHANGE DES TICKET CESU PAPIER

**Vous avez jusqu'au 31 janvier 2012** (*cachet de La Poste faisant foi*) **pour nous retourner les Ticket CESU 2011 afin qu'ils soient échangés contre des Ticket CESU 2012.**

Toute demande envoyée après le 31 janvier 2012 ne sera pas prise en compte.

- Seuls les Ticket CESU financés par la Fonction Publique sont échangeables. Les Ticket CESU provenant d'autres financeurs ne seront pas traités.
- Les Ticket CESU 2011 provenant d'un précédent échange ne sont plus échangeables.
- Respectez soigneusement les modalités d'envoi figurant au verso de ce document.
- Les nouveaux Ticket CESU papier pourront être livrés jusqu'au 31 mars 2012.
- Ce bordereau est à retourner en **courrier suivi**, dûment complété et accompagné des Ticket CESU 2011 à échanger, à l'adresse suivante :



TICKET CESU DGAFP  
TSA 60800  
92788 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9



Pour tout complément d'information,  
contactez le Service Clients au  
**01 74 31 92 23**  
(prix d'un appel local depuis un poste fixe).

### Détail de l'échange

Votre code bénéficiaire Ticket CESU

Votre numéro de courrier suivi

Nom  Prénom

Adresse

Code Postal  Ville

Téléphone (en journée)

Email

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par EDENRED FRANCE. Les données collectées seront transmises à toutes les sociétés de son Groupe en France pour l'envoi de prospection en vue de promouvoir leurs produits ou services. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, adressez un courrier en précisant vos coordonnées (dénomination sociale, identité de la personne physique concernée, adresse) à : EDENRED FRANCE - Centre de Relation Clients Ticket CESU - Immeuble Columbus - 166/180, boulevard Gabriel Péri - 92245 Malakoff Cedex.

Valeur du Ticket CESU (en euros)	Nombre de titres retournés	Montant
	X	=
	X	=
	X	=
	X	=
	<b>Nombre total de titres</b>	<b>Montant total</b>

Je demande l'échange de mes Ticket CESU 2011 ci-joints en Ticket CESU 2012 et j'ai pris connaissance des conditions d'échange ci-dessus.

Date ..... / ..... / .....

Signature

Cadre réservé à Ticket CESU

# Modalités d'envoi

## 3 étapes pour échanger vos Ticket CESU 2011 en Ticket CESU 2012

**Attention**, si votre enfant n'est plus éligible au dispositif, vous ne pouvez pas échanger vos titres 2011

Exemple: votre enfant aura 7 ans en 2012, il ne pourra donc plus bénéficier du dispositif 3/6 ans, ses titres ne pourront donc plus être échangés.

### 1 Préparez vos Ticket CESU 2011 à échanger

- Détachez soigneusement les titres de leur carnet.
- Les Ticket CESU retournés ne doivent être ni détériorés, ni agrafés, ni scotchés, ni porter d'inscription.

### 2 Remplissez votre bordereau d'échange

- Indiquez :
  - votre code bénéficiaire Ticket CESU (inscrit sur le talon des titres),
  - votre numéro de courrier suivi.
- Complétez vos coordonnées en lettres majuscules.
- Inscrivez le nombre de titres par valeur (une ligne par valeur différente) et le montant total à échanger.
- Cochez la case pour demander la reproduction de vos titres et accepter les conditions d'échange.
- Dated et signez le bordereau.

### 3 Envoyez votre demande d'échange avant le 31 janvier 2012

(cachet de La Poste faisant foi)

- Envoyez, dans une même enveloppe et en courrier suivi, vos Ticket CESU 2011 et votre bordereau à l'adresse suivante :



TICKET CESU DGAFF  
TSA 60800  
92788 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9

#### Important

- **N'utilisez pas d'adhésif** pour fermer votre enveloppe.  
La présence d'adhésif à réception peut laisser supposer une ouverture frauduleuse. Votre envoi sera donc refusé par Ticket CESU.
- Conservez une copie de votre bordereau d'échange ainsi que la preuve de dépôt délivrée par La Poste.
- Vos Ticket CESU papier 2011 seront échangés contre des Ticket CESU papier 2012.
- Si vous possédez des Ticket CESU dématérialisés, faites votre demande d'échange directement sur votre compte personnel e-Ticket CESU du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2012.